



COMMUNE D'HERMANCE



AVIS

Le Conseil municipal dans sa séance du 26 septembre 2023 a voté la délibération suivante :

Relative à la vente de 30m² de la parcelle 1415 lot A et de 490m² de la parcelle 1674 lot A, toutes deux sises sur la Commune de Chens-sur-Léman

Vu la réalisation d'une voie verte par la Commune de Chens-sur-Léman sur son territoire, selon le plan annexé ;

Vu la nécessité pour finaliser cet ouvrage d'acquérir respectivement 30m² de la parcelle 1415 lot A et 490m² de la parcelle 1674 lot A, toutes deux appartenant à la Commune d'Hermance ;

Vu le préavis favorable de la Commission urbanisme et bâtiments du 3 novembre 2011 ainsi que le vote de principe du Conseil lors de sa séance du 25 avril 2023

Vu l'offre ferme effectuée par la Commune de Chens-sur-Léman le 20 juillet 2023, proposant un prix de 10€ au mètre carré, soit 5'200 € ;

Conformément à l'articles 30, al.1, let.k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal
en présence de 8 de ses membres
accepte par 8 pour, 0 contre, 0 abstention
majorité qualifiée

1. D'autoriser le Maire à vendre 30m² de la parcelle 1415 lot A sise sur la Commune de Chens-sur-léman, pour un montant de 300 € et 490m² de la parcelle 1674 lot A sise sur la Commune de Chens-sur-Léman, pour un montant de 4'900 €, soit un total de 5'200 €.
2. De comptabiliser le produit de la vente de 5'200 € directement en diminution de l'actif de la Commune dans le patrimoine financier.



République et canton de Genève



3. De comptabiliser le gain sur la vente de 5'200 € dans le compte de résultats.
De charger l'Exécutif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Yvan Néjar
Président du Conseil



Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau

Date d'affichage : 5 octobre 2023

Délai référendaire : 14 novembre 2023